

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----  
**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----  
**CANTON DE ROYAN**

-----  
**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 11.078**

L'An deux Mille Onze, le 4 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 28 mars 2011

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 28 mars 2011

**ETAIENT PRESENTS** : M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. GUIARD, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. QUENTIN représenté par M. SIMONNET  
M. BESSON représenté par M. GIRAUD  
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE  
M. LABIA représenté par M. COASSIN  
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

**ETAIT ABSENT-EXCUSE** :

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **EXERCICE D'UN MANDAT SPECIAL A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE ET DES VILLES A SECTEURS SAUVEGARDES ET PROTEGES.**

**RAPPORTEUR** : Mme DAUZIDOU

**VOTE** : UNANIMITE

Il est proposé de confier un mandat spécial à Madame Véronique WILLMANN, Adjointe au Maire en charge des affaires culturelles, du patrimoine et de l'architecture, en vue de participer le mardi 5 avril 2011 à PARIS aux prochaines Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire de l'Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés.

Le remboursement des frais de mission engagés lors de ce déplacement se fera sur la base des frais réels, conformément aux dispositions de la délibération votée le 6 décembre 2010 par le Conseil Municipal, déposée à la Sous-Préfecture le 8 décembre 2010.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du rapporteur,
- APRÈS en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- de confier un mandat spécial à Madame Véronique WILLMANN, Adjoint au Maire en charge des affaires culturelles, du patrimoine et de l'architecture, en vue de participer le mardi 5 avril 2011 à PARIS aux prochaines Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire de l'Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés.

- d'autoriser le remboursement des frais de mission engagés lors de ce déplacement sur la base des frais réels, conformément aux dispositions de la délibération votée le 6 décembre 2010 par le Conseil Municipal, déposée à la Sous-Préfecture le 8 décembre 2010.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 6 avril 2011

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD